

04 juillet 2016

Rivage Investment accroît sa capacité de prêts

Rivage Investment est heureux de pouvoir annoncer à ses investisseurs et partenaires qu'elle a reçu le 15 juin l'agrément pour l'octroi de prêt en direct.

Les Fonds Européens d'Investissement Long Terme (FEILT) ont ouvert une nouvelle brèche face au monopole bancaire d'octroi de prêts en France. En effet même si depuis 2013 les Fonds de Prêts à l'Économie octroient des prêts à des entreprises et collectivités locales, une banque demeurait nécessaire dans le dispositif primaire, le prêt étant transféré ensuite de la banque au fonds. Le régulateur français a ouvert, depuis décembre dernier et la création des FEILT, la possibilité à certains formats de fonds, dont les FCT et FIPS (Fonds d'Investissement Professionnels Spécialisés) utilisés par Rivage Investment, de prêter en direct, s'adaptant ainsi à la législation européenne.

Cependant l'AMF a décidé d'offrir cette possibilité uniquement aux sociétés de gestion ayant obtenu un nouvel agrément pour cette activité. Cet agrément rend le dispositif d'octroi de prêts plus simple et plus efficace. Il s'agit du premier agrément de ce type délivré par l'AMF à une société de gestion.